
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 mars 2016 à 19 h 30
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
Mme Monique Vallée, conseillère de ville
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement suppléante
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Morin, directeur d'arrondissement
Mme Hellen Dionne, Secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA16 20 0109

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

- 10.05.1 Condoléances – décès de M. Luc Duquette
- 10.05.2 Condoléances – décès de Mme Lyette Blain Guilbert
- 10.05.3 Félicitations à cinq patineurs du Club Les Ailes d'or - médaille d'or
- 10.05.4 Félicitations à deux athlètes du club d'athlétisme des Jeunes Kilomètres de LaSalle - médaille d'or

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA16 20 0110**Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

<u>Questions posées par</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>	<u>Suivi</u>
M. Francisco Moreno	Lampadaires (Lafleur / Jean-Milot)	
Mme Sonja Susnjar	Referendum	
M. Yves Daoust	Projet de règlement – lien vert	
M. Steven Laperrière	Points 30.01, 40.06 et 40.07	

Adoptée à l'unanimité.

10.03

CA16 20 0111**Condoléances - décès de M. George Robitaille**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. George Robitaille, survenu le 22 février 2016. M. Robitaille était le père de M. Georges Robitaille, chef de division des ressources financières, matérielles et informationnelles de l'arrondissement.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA16 20 0112**Condoléances - décès de Mme Sylvie Monette**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Mme Sylvie Monette, survenu le 17 février 2016. Mme Monette travaillait auparavant à titre d'agente de service à la clientèle au point de service du sud de l'île et avait travaillé pendant plusieurs années à la cour municipale de LaSalle.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA16 20 0113

Condoléances - décès M. Luc Duquette à la suite de son décès

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Luc Duquette, survenu le 29 janvier 2016.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05.1

CA16 20 0114

Condoléances - décès de Mme Lyette Blain Guilbert

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Mme Lyette Blain Guilbert, survenu le 25 février 2016.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05.2

CA16 20 0115

Félicitations à cinq patineurs du Club Les Ailes d'or - médaille d'or

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à Léa Daneau, Mykola Khristenko, Katherine Turcotte et Yuri Ereschenko, qui ont remporté chacun une médaille d'or lors de la finale régionale des Jeux du Québec à Pointe-aux-Trembles le 10 janvier 2016.

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à Jeremy Ross qui a remporté une médaille d'or lors de la finale régionale de patinage de vitesse à Dollard-des-Ormeaux le 21 février 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.05.3

CA16 20 0116

Félicitations à deux athlètes du club d'athlétisme des Jeunes Kilomaitres de LaSalle - médaille d'or

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à Deondra Green qui s'est méritée une médaille d'or pour le 200 mètres et Linda Mbongo qui a, elle aussi, remporté une médaille d'or pour le lancer du poids lors des championnats canadiens d'athlétisme au centre Claude-Robillard du 19 au 21 février 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.05.4

CA16 20 0117

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} février 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 15 février 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA16 20 0118

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2016

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Mairesse d'arrondissement suppléante Secrétaire d'arrondissement

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1162363015

CA16 20 0119

Compte rendu du comité de circulation du 12 janvier 2016

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 12 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1166152007

CA16 20 0120

Prolongation de contrat d'excavation pneumatique - remplacement boîtes de service et vanne

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De se prévaloir de l'option de prolongation d'une (1) année pour le contrat des travaux d'excavation pneumatique pour le remplacement des boîtes de service et de vanne octroyé en 2015 à Creusage R.L. (9083-0126 Québec Inc.) et autoriser le renouvellement de ce contrat pour l'année 2016, pour un montant total de 29 999,85 \$, taxes incluses (appel d'offres sur invitation 362001 - contrat E.P.15-1580).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1166152006

CA16 20 0121

Contrat à Hôpital Vétérinaire LaSalle - service de fourrière animale

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser une dépense au montant approximatif de 142 523,01 \$ (taxes incluses) pour le service de fourrière animale sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, et ce, pour les années 2016 et 2017.

D'accorder à l'Hôpital Vétérinaire LaSalle Inc., le contrat à cette fin (soumission 15-14960), au prix de sa soumission, soit au prix total de 142 523,01 \$, conformément au document de soumission.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1162363013

CA16 20 0122

Contrat à Bordure et Trottoir RSF Inc. 9114-5839 Québec Inc. - reconstruction de sections de trottoirs

Considérant que les citoyens LaSallois sont en droit d'avoir des infrastructures routières sécuritaires et de bonne qualité;

Considérant que cet appel d'offres fait partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1;

Considérant que le plus bas soumissionnaire possède une licence conforme de la Régie du bâtiment;

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Considérant qu'une clause administrative protège la Ville si la situation juridique de l'adjudicataire est modifiée pendant les travaux;

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 194 748,87 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Bordure et Trottoir RSF Inc 9114-5839 Québec Inc., le contrat T.16-1648 à cette fin (soumission 422749), au prix de sa soumission, soit au prix total de 194 748,87 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1166152009

CA16 20 0123

Contrat à Environnement Routier NRJ - travaux d'aménagement

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 179 191,19 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement en vue de l'installation de l'œuvre d'art public «Gram Dam» au parc des Rapides dans l'arrondissement comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Environnement Routier NRJ Inc. le contrat AP 16-1641 à cette fin (soumission 417223), au prix de sa soumission, soit au prix total de 179 191,19 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1166152010

CA16 20 0124

Contrat à Projection GP Conseils - services professionnels pour la préparation, le suivi et la gestion de divers travaux

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accorder un contrat à Projection GP Conseils pour des services professionnels pour la préparation, le suivi et la gestion de divers travaux de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 118 424,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 412734 - Contrat M.S. 15-297.1.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1160269002

CA16 20 0125

Contrat à Poirier Fontaine Architectes - services professionnels pour reconstruction

Madame la conseillère Nancy Blanchet déclare qu'elle n'a aucun intérêt pécuniaire personnel dans le dossier de la reconstruction de la piscine Riverside, mais pour fins de transparence elle s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 198 179,65 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la construction d'une nouvelle piscine et du chalet du parc Riverside de l'arrondissement.

D'accorder à Poirier Fontaine Architectes inc. le contrat M.S. 16-299.1 à cette fin, (appel d'offres 422749), au prix de sa soumission, soit au prix total de 198 179,65 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1160269003

CA16 20 0126

Convention avec Kayak sans frontières - 2016 et 2017

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser la signature de la convention de location à intervenir entre Kayak sans frontières et l'arrondissement de LaSalle pour les années 2016 et 2017.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1163630001

CA16 20 0127

Entente avec l'atelier du pro WRC et M. Legault - boutique de sports à l'aréna Jacques-Lemaire

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'approuver l'entente à intervenir avec l'atelier du pro WRC et son propriétaire M. Matthew Legault relative à l'exploitation de la boutique d'articles de sports à l'aréna Jacques-Lemaire se terminant le 31 mai 2019.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ce protocole.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1164670002

CA16 20 0128

Entente de service avec le SPVM - patrouille cycliste urbaine

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver l'entente de service entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine de l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 81 580,80 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin. Autoriser la signature de cette entente.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1166818010

CA16 20 0129

Don aux Amis de la bibliothèque L'Octogone - documents élagués

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués par la bibliothèque de septembre 2015 à avril 2016.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1166818006

CA16 20 0130

Félicitations à l'Association Messinese de Montréal - 35e anniversaire de fondation

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De féliciter l'Association Messinese de Montréal inc. pour leur 35^e anniversaire de fondation.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1166818013

CA16 20 0131

Contribution financière à Allion Home and School - album de promotion 2015-2016

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2015-2016. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1166818018

CA16 20 0132

Contributions financières au Centre du Vieux Moulin de LaSalle - Festival de théâtre et des arts 2016

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2016, en vertu de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 28 avril au 1^{er} mai 2016.

D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre Henri-Lemieux. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'autoriser le Centre du Vieux Moulin à se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées lors de cet événement. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1166818011

CA16 20 0133

Les Kilomaîtres de LaSalle - Course et Marche populaires de LaSalle

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le dimanche 20 mars 2016 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ aux Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement et une subvention sous forme de gratuités de 26 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1166818016

CA16 20 0134

Contribution et convention avec Héritage Laurentien - entretien écologique du parc des Rapides

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1166818015

CA16 20 0135

Soutien financier et conventions - Fonds québécois d'initiatives sociales/lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Monsieur le conseiller Serge Declos déclare qu'il n'a aucun intérêt pécuniaire personnel dans le dossier de la Maison des jeunes, mais pour fins de transparence il s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 233 123,00 \$ aux organismes ci-dessous désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MESS et la Ville (2016 - 2017).

Organismes	Projet et période	Montant
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.)	Passerelle-Intégration	20 493,00 \$
Centre du Vieux-Moulin	Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés	35 603,00 \$
Club garçons et filles de LaSalle (129142)	Ma place, c'est au Club	32 500,00 \$
Corporation L'Espoir	Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme sévère avec multi-handicaps associés	11 388,00 \$
Destination Travail	Clinique mobile	20 833,00 \$
Destination Travail	École de milieu LaSalle	5 928,00 \$
Maison des jeunes de LaSalle	Bien vivre dans mon milieu	40 000,00 \$
Nutri-Centre	Les Marchés de Quartiers	45 000,00 \$
La Radio communautaire de LaSalle	Tous réseautés à sa Radio	21 378,00 \$

D'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1166818014

CA16 20 0136

Paiement des immatriculations des véhicules de l'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Mairesse d'arrondissement suppléante Secrétaire d'arrondissement

D'autoriser les dépenses relatives au paiement des immatriculations des véhicules de l'arrondissement de LaSalle, d'un montant approximatif de 114 000,00 \$, à la Société de l'assurance automobile du Québec.

De rescinder la résolution CA16 200070.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1160269001

CA16 20 0137

Contribution financière à PME MTL du Grand Sud-Ouest afin d'agir à titre de fiduciaire

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 111 257 \$ à PME MTL du Grand Sud-Ouest afin d'agir à titre de fiduciaire en matière de développement industriel selon les termes et conditions énoncés dans la convention à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et l'organisme pour la période se terminant le 31 décembre 2016 renouvelable pour une période d'une année.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1162365012

CA16 20 0138

Approbation de la 2e majoration de la liste des organismes reconnus pour l'année 2016

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'approuver la deuxième majoration de la liste des organismes reconnus pour l'année 2016 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1166818019

CA16 20 0139

Demandes d'aides financières - Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité Universelle

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'appuyer trois projets pour lesquels une demande d'aide financière sera déposée dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité Universelle – Montréal 2016-2017-2018 pour un montant total de 600 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1166152005

CA16 20 0140

Association Sikh Gurdwara Guru Darbar - procession

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 22 mai 2016 pour célébrer la fête du Khalsa.

La procession se déroulera sous le contrôle du Service de police et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

D'accorder une subvention estimée à 2 700 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1166818005

CA16 20 0141

Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal - célébrations pascales

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 29 et 30 avril 2016. Les rues ne seront pas fermées à la circulation.

Vendredi 29 avril 2016

Procession sur le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle, de 22 h à 23 h, sous le contrôle du service de police.

Samedi 30 avril 2016

Messe pascale à l'extérieur, dans la section du parc des Rapides, en face de l'église, 7707 boulevard LaSalle, de 23 h 45 à minuit quinze.

La Communauté devra fournir les bénévoles requis pour encadrer les piétons.

Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1166818008

CA16 20 0142

Paroisse Madre dei Cristiani - procession du Vendredi saint et vente de rameaux

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 25 mars 2016 à 19 h 30 à l'occasion du Vendredi saint. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Cette procession doit être sous le contrôle de la police.

D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 20 mars 2016 en face de l'église, à l'occasion du dimanche des Rameaux.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1166818012

CA16 20 0143

Société canadienne du cancer - vente de jonquilles dans les bâtiments municipaux

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De permettre à la Société canadienne du cancer de vendre des jonquilles le jeudi 7 avril 2016 à compter de 10 h 30 aux Travaux publics et de 13 h 30 à la mairie d'arrondissement dans le cadre de sa campagne de souscription 2016.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1165212001

CA16 20 0144

Participation à l'événement "Une heure pour la terre 2016"

Attendu que le 19 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2016 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

Attendu que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'événement « Une heure pour la Terre 2016 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 19 mars 2016 de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1162365009

CA16 20 0145

Ajout de périodes de patin et hockey libre et gratuité durant la semaine de relâche

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner l'ajout de trois périodes de patin et hockey libre gratuites durant la semaine de relâche du 29 février au 4 mars et autoriser la gratuité de deux périodes de patin et hockey libre déjà programmées pour une dépense maximale d'au plus 800 \$ en personnel et d'une perte de revenu estimée à 488 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1164670001

CA16 20 0146

Association de hockey Les Cougars de LaSalle - Tournoi Interrégional de LaSalle

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser l'association de hockey Les Cougars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 28 mars au 10 avril 2016 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques.

D'accorder une subvention sous forme de gratuités de 17 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1166818017

CA16 20 0147

Désignation d'un représentant au conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De désigner M. Marc Morin, directeur de l'arrondissement de LaSalle, comme représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1162365010

CA16 20 0148

Nomination au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De nommer monsieur Georges Robitaille à titre de membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle du 7 mars 2016 au 20 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1162365011

CA16 20 0149

Participation au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense de 575 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui se tiendra le 24 mars 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.11 1166818020

CA16 20 0150**Radiation de comptes à recevoir sur facturation et d'intérêts irrécouvrables**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

Radier des livres de la Ville de Montréal - Arrondissement de LaSalle la somme de 56 040,23 \$ représentant des comptes à recevoir sur facturation et des intérêts irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité.

30.12 1166103001

CA16 20 0151**Reddition de comptes**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 janvier au 22 février 2016, ainsi que la liste des factures non associées à des bons de commande pour janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité.

30.13 1163035006

CA16 20 0152**Majoration de la liste des organismes admissibles au programme d'assurances pour les OBNL**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De majorer la liste des organismes admissibles au programme d'assurances pour les OBNL de l'Union des municipalités du Québec auquel l'arrondissement a adhéré.

Adoptée à l'unanimité.

30.14 1166818021

CA16 20 0153
Règlement 2098-LAS-180 créant la zone P12-72

Attendu que le conseil d'arrondissement a donné un avis de motion et a adopté le premier et le second projets de règlement P.2098-LAS-180 amendant le règlement de zonage de numéro 2098 de manière à créer la zone P12-72 à même une partie des zones P07-61, H07-38, H07-36, I07-40, H08-30, H08-31, I06-01, H10-03, H10-05, I05-14, U10-10, C10-11, C05-10, H11-15, U12-35, P12-49, H11-16, C12-32, H12-34, H12-31, H12-40, H12-30, C12-48, P12-63, H12-27, H12-33, H12-42 et H12-47, afin d'autoriser spécifiquement certains usages de la classe d'usage «communautaire récréation extensive (p2)» et certains usages de la classe d'usage «utilité légère (u1)» et d'inclure une disposition spéciale précisant un usage additionnel permis dans la zone P12-72.

Attendu qu'une séance de consultation s'est tenue le 8 février 2016;

Attendu qu'après discussion, il a été décidé de retirer ledit règlement,

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De retirer le règlement 2098-LAS-180 et ordonner à la secrétaire d'arrondissement d'informer de cette décision les personnes intéressées, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1152363214

CA16 20 0154
Adoption du règlement 2098-LAS-181 - zone I08-22

Attendu que le conseil a adopté le second projet de règlement P.2098-LAS-181 le 1er février 2016 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 18 février 2016 ;

Attendu qu'aucune demande de participation n'a été reçue,

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-181, intitulé « *Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à exclure la classe d'usage "p1" de la zone I08-22* » et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

De publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1152363198

CA16 20 0155**Adoption du PPCMOI PP-12 - usage "église et lieu de culte" au 7801 Cordner**

Attendu que le conseil a adopté le second projet de résolution le 1er février 2016 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 18 février 2016 ;

Attendu qu'aucune demande de participation n'a été reçue,

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter, en vertu du règlement LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-12 visant à autoriser l'usage «une église et un lieu de culte» de la classe d'usages "communautaire institutionnel et administratif (p1)" au 7801, rue Cordner, pour les lots portant les désignations cadastrales 2 331 533, 2 331 534 et 3 032 293 et, à ces fins de déroger aux articles 3.5, 4.4.1, 5.3.7, 5.5.7.3, 5.5.7.4, 6.4.2.1, 6.4.3.2, 6.4.3.3 et 6.4.5 du règlement de zonage numéro 2098.

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

SECTION I - TERRITOIRE D'APPLICATION

2. La présente résolution s'applique aux lots portant les désignations cadastrales 2 331 533, 2 331 534 et 3 032 293 et ci-après qualifiés de « site » au plan de l'annexe A.
 - 2.1 Sont qualifiés de « partie du site » au plan de l'annexe A :
 - Le lot portant la désignation cadastrale 2 331 533 est ci-après qualifié de partie «B» du site au plan de l'annexe A;
 - le lot portant la désignation cadastrale 2 331 534 est ci-après qualifié de partie «C» du site au plan de l'annexe A;
 - le lot portant la désignation cadastrale 3 032 293 est ci-après qualifié de partie «A» du site au plan de l'annexe A.
 - 2.2 En cas de modification cadastrale, le territoire visé par l'annexe A du présent règlement continuera d'être assujéti aux dispositions de la présente résolution.

SECTION II - AUTORISATIONS

3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire visé à l'article 2, l'usage « une église et un lieu de culte » de la classe d'usages « communautaire institutionnel et administratif » (p1) est autorisé aux conditions spécifiées dans la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger à l'article 3.5, 4.4.1, 5.3.7, 5.5.7.3, 5.5.7.4, 6.4.2.1, 6.4.3.2, 6.4.3.3 et 6.4.5 du règlement de zonage numéro 2098 de l'arrondissement de LaSalle. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III - USAGES

4. Pour l'ensemble du site illustré au plan de l'annexe A, un seul bâtiment principal accueillant un usage « une église et un lieu de culte » est autorisé;

- 4.1 Les normes à respecter pour un bâtiment principal sont les suivantes :
- Marge avant minimale de 7,50 mètres;
 - marge latérale minimale de 4,00mètres;
 - marge latérale totale minimale de 10,00 mètres;
 - marge arrière minimale de 10,0 mètres;
 - hauteur minimale d'un (1) étage;
 - hauteur maximale de trois (3) étages;
 - coefficient d'occupation du sol maximal de 1,10;
 - rapport bâtiment terrain maximal de 0,60.
- 4.2 Outre les usages déjà prescrits à la réglementation, un usage, un bâtiment, une construction et un équipement énumérés ci-après sont autorisés comme usages additionnels à un usage « une église et un lieu de culte »:
- Un centre communautaire à l'intérieur du bâtiment situé sur la partie «B» du site identifiée à l'annexe A;
 - une cafétéria située au sous-sol à l'intérieur du bâtiment situé sur la partie «B» du site identifiée à l'annexe A;
 - une buanderie située au sous-sol à l'intérieur du bâtiment situé sur la partie «B» du site identifiée à l'annexe A;
 - une aire de stationnement sur la partie «B» du site identifiée à l'annexe A;
 - une aire de stationnement sur la partie «C» du site identifiée à l'annexe A;
 - un bâtiment d'entreposage lié à l'usage principal.
- 4.3 Les normes à respecter pour un bâtiment d'entreposage lié à l'usage principal sont les suivantes :
- Hauteur maximale de 4,0 mètres;
 - superficie maximale de 100,0 m²;
 - distance minimale de 3,0 mètres d'une ligne latérale ou arrière.
- 4.4 La partie «A» du site identifiée à l'annexe A pourra être utilisée afin de procéder à des cérémonies religieuses extérieures, à condition que leurs déroulements respectent les dispositions du règlement numéro 2191 concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances et abrogeant le règlement 1203 et ses amendements et du règlement numéro 2192 concernant les nuisances et plus particulièrement le bruit.
- 4.5 Aucun bâtiment ne pourra être construit à des fins de culte, sur la partie «A» du site identifié à l'annexe A.
- 4.6 L'entreposage de véhicules automobiles, de véhicules motorisés, de camions, d'autobus, de remorques et de conteneurs est interdit sur l'ensemble du site.

SECTION IV - AIRES DE STATIONNEMENT

5. Une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement des aires de stationnement prévoyant les éléments suivants :
- a) Aménager une zone tampon et un écran végétal en bordure des limites de propriété, lorsque le terrain occupé par l'usage «une église et un lieu de culte» est contigu à un terrain occupé par un usage appartenant à un autre groupe d'usage, de façon à minimiser le bruit et les nuisances visuelles;

- b) aménager, pour toute aire de stationnement, des îlots de verdure d'une superficie minimale de quinze (15) mètres carrés plantés de fleurs et d'arbustes et d'au moins un (1) arbre et répartis uniformément sur toute l'aire de stationnement. Compter un (1) îlot pour chaque vingt (20) cases de stationnement ou une superficie minimale en espace vert d'au moins cinq pour cent (5%) de la superficie du stationnement.

SECTION V- CLÔTURE

- 6. Une clôture bordant le site et la rue Cordner pourra être aménagée aux conditions suivantes :
 - a) La clôture devra avoir une hauteur maximale de 2,90 mètres;
 - b) des arches ornementales d'une hauteur maximale de 1,50 mètre et surmontant la clôture pourront être installées;
 - c) les entrées charretières pourront être surplombées d'un portail constitué d'une arche ornementale d'une hauteur maximale de 7 mètres;
 - d) l'implantation d'une clôture ou le prolongement d'une clôture existante devra se faire de façon à assurer un aspect continu de l'esthétisme, de l'implantation, de l'alignement et des matériaux de la clôture.

SECTION VI - AMÉNAGEMENT PAYSAGER

- 7. Une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel reconnu dans ce domaine et prévoyant les éléments suivants :
 - a) Un tableau de plantation prévoyant le nombre, les variétés et les dimensions des végétaux devant être plantés sur le site;
 - b) le nombre, les variétés et dimensions des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site;
 - c) les arbres existants ayant une valeur intrinsèque à protéger doivent être indiqués sur le plan d'aménagement paysager de même que les mesures visant à les protéger ou toute autre mesure visant leurs déplacements;
 - d) devant toute clôture longeant la voie publique, un (1) arbuste par cinq (5) mètres de frontage de terrain doit être planté en alignement dans une bande paysagère aménagée;
 - e) pour toute partie de terrain longeant une voie publique et laissée libre de tout usage et construction, un (1) arbre par cinq (5) mètres de frontage doit être planté en alignement dans une bande paysagère aménagée;
 - f) le couvert arboricole et paysager devra être maintenu en bon état et remplacé au besoin.

SECTION VII - NISHAB SAHIB

- 8. Un mat servant spécifiquement de support au «Nishan Sahib» pourra être aménagé sur le site. Le «Nishan Sahib» est le drapeau sikh placé au-dessus des lieux religieux importants dans le sikhisme.

SECTION VIII - CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

9. Aux fins de la délivrance de permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment ou un bâtiment autorisé par la section III de la présente résolution, les objectifs visés et les critères d'évaluation de la présente section s'appliquent :

9.1 Objectifs visés

Les objectifs de la présente section visent à protéger les caractéristiques paysagères du site, d'assurer l'intégration de nouveaux bâtiments et des modifications aux bâtiments existants à leur contexte urbain ainsi que de favoriser la consolidation des éléments participants à l'impression d'une grande propriété à caractère institutionnel.

9.2 Critères d'évaluation

- a) L'agrandissement doit être conçu en respectant l'expression architecturale du bâtiment devant être agrandi. Il doit exprimer qu'il en fait partie et contribuer à le mettre en valeur;
- b) l'agrandissement doit privilégier une mise en valeur des aménagements extérieurs;
- c) la qualité des matériaux et des détails architecturaux utilisés pour l'agrandissement doivent être équivalente ou supérieure à celle des parties existantes et être compatible avec les éléments existants;
- d) une intervention visant une clôture, une grille, un mur, un massif ou un alignement d'arbres sur le terrain doit être réalisée de manière à assurer son intégration;
- e) favoriser l'aménagement d'un bâtiment d'entreposage lié à l'usage principal en cour arrière ou à bonne distance de la voie publique;
- f) favoriser l'aménagement d'un écran végétal, afin de dissimuler de la voie publique un bâtiment d'entreposage lié à l'usage principal;
- g) la qualité des matériaux et des détails architecturaux utilisés pour un bâtiment d'entreposage d'équipement d'entretien et d'équipement liés à l'usage principal doivent être équivalente ou supérieure à celle du bâtiment principal et y être compatible;
- h) les espaces libres en cour avant devront être aménagés de façon à permettre la plantation d'arbres et un aménagement paysager de qualité.

SECTION IX - DÉLAI DE RÉALISATION

10. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les soixante (60) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION X - DISPOSITIONS PÉNALES

11. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 2, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 12.

12. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

- a) S'il s'agit d'une personne physique :
 - Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$
 - pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$
 - pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$
- b) S'il s'agit d'une personne morale :
 - Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$
 - pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$
 - pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION XI - ENTRÉE EN VIGUEUR

13. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

Plan de délimitation du site visé par le PPCMOI PP-12 estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle en date du 9 novembre 2015

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1152363197

CA16 20 0156

Certificat de registre - règlement d'emprunt LAS-0104

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement substitut suite au registre tenu les 17 et 18 février 2016 concernant le règlement d'emprunt LAS-0104, intitulé :

Règlement autorisant un emprunt de 1 232 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Comme aucune personne n'a demandé la tenue d'un scrutin, le règlement est réputé avoir été approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1153413027

CA16 20 0157

Certificat de registre - règlement d'emprunt LAS-0105

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accepter le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement substitut suite au registre tenu les 17 et 18 février 2016 concernant le règlement d'emprunt LAS-0105, intitulé :

Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements pour l'arrondissement de LaSalle.

Comme aucune personne n'a demandé la tenue d'un scrutin, le règlement est réputé avoir été approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1153413026

CA16 20 0158

Dérogation mineure sur le lot numéro 5 794 297 - rue William-Fleming

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure sur le lot numéro 5 794 297 (rue William-Fleming), afin de permettre l'implantation d'un bâtiment ayant une marge latérale de 6,84 mètres, alors que selon l'article 7.88.1 du règlement de zonage numéro 2098, annexe « K2 - plan technique d'implantation », une marge latérale de 8,5 mètres est requise (PC-1710019861).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1162363026

CA16 20 0159

Dérogation mineure sur le lot numéro 5 797 521 - rue William-Fleming

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure sur le lot numéro 5 797 521 (rue William-Fleming), afin de permettre l'implantation d'un bâtiment ayant une marge arrière de 5,39 mètres, alors que selon l'article 7.88.1 du règlement de zonage numéro 2098, annexe « K2 - plan technique d'implantation », une marge arrière de 7,39 mètres est requise (PC-1710019857).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1162363025

CA16 20 0160**Dérogation mineure au 9401 rue Wanklyn**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 9401, rue Wanklyn, afin de permettre une marge latérale totale de 9 mètres, une marquise ne faisant pas corps avec le bâtiment, un nombre de cases de stationnement de 60 et une hauteur de 13,0214 mètres, alors que selon les articles 3.5.7.3.c), 6.3.1.8, 6.3.4.1 et 3.5.7.4.c) du règlement de zonage numéro 2098, la marge latérale totale exigée est de 10 mètres, une marquise doit faire corps avec le bâtiment, le nombre de cases de stationnement requis pour l'agrandissement est de 64 et la hauteur du bâtiment est de 13 mètres (1740005061).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1162363011

CA16 20 0161**Dérogation mineure - remise au 88 avenue Bélanger**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure au 88, avenue Bélanger, concernant l'implantation d'une remise ayant une superficie de 23,72 mètres carrés, la plus grande dimension d'un mur de 4,87 mètres et une hauteur de 3,45 mètres, puisque selon les articles 6.1.1.16.a), b) et c) du règlement de zonage numéro 2098, la superficie maximale est de 10 mètres, la plus grande dimension d'un mur est de 3,65 mètres et la hauteur maximale est de 3 mètres (3001111741).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1162363024

CA16 20 0162**Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.10 à 40.18.

D'adopter les points 40.10 à 40.18.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

CA16 20 0163

P.I.I.A. - 2 unités de stationnement au 7525 boulevard LaSalle

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001115022), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'aménagement de deux unités de stationnement au 7525, boul. LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1162363016

CA16 20 0164

P.I.I.A. - logis sous-sol au 1654 rue Marie-Claire

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001114841), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'aménagement d'un logis au sous-sol du bâtiment situé au 1654, rue Marie-Claire.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1162363022

CA16 20 0165

P.I.I.A. - logis sous-sol aux 8377-8379 boulevard LaSalle

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001116272), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'aménagement d'un logis au sous-sol du bâtiment situé aux 8377 et 8379, boul. LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1162363021

CA16 20 0166**P.I.I.A. - réaménagement d'un logis sous-sol aux 9386-9390-A rue Clément**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (1740005076), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le réaménagement d'un logis au sous-sol du bâtiment situé aux 9386-9390-A, rue Clément.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1162363020

CA16 20 0167**P.I.I.A. - logis sous-sol aux 7906-7910 rue Baribeau**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001115525), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'aménagement d'un logis au sous-sol du bâtiment situé aux 7906-7910, rue Baribeau.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1162363019

CA16 20 0168**P.I.I.A. - revêtements extérieurs au 25 avenue Sénécal**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001116811), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement des revêtements extérieurs sur l'immeuble situé au 25, avenue Sénécal.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1162363018

CA16 20 0169
P.I.I.A. - revêtements aux 332-340 avenue Lafleur

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (1710020481), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre de nouveaux revêtements sur l'immeuble situé aux 332-340, avenue Lafleur.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1162363017

CA16 20 0170
P.I.I.A. - bâtiment unifamilial au 8181 boulevard LaSalle

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (1710020199), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction d'un bâtiment de type « unifamilial » au 8181, boul. LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1162363023

CA16 20 0171
P.I.I.A. - agrandissement du bâtiment au 9401 rue Wanklyn

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (1740005061), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 9401, rue Wanklyn.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1162363005

CA16 20 0172**Certificats d'occupation du domaine public - janvier 2016**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public pour le mois de janvier 2016, relativement aux demandes suivantes :

NUMÉRO CERTIFICAT	TYPE OCCUPATION	ENDROIT	PÉRIODE
543313	Rue	rue Jean-Brillon	11 janvier 2016
544301	Trottoir	rue Baxter	7 janvier 2016
546213	Terrain municipal	boul. Angrignon	1er au 31 janvier 2016
545762	Rue	1ère Avenue	28 janvier 2016
543592	Trottoir et rue	rue D'Eastman	8 janvier 2016

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1162363014

CA16 20 0173**Compensation monétaire pour fins de parcs - construction sur le boulevard LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 29 750 \$ pour la demande de permis 1710020199 visant la construction d'un bâtiment de type "unifamilial" sur le lot numéro 1 236 171 (boul. LaSalle).

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1162363028

CA16 20 0174**Compensation monétaire pour fins de parcs - construction sur la rue du Bois-des-Caryers**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 43 562,53 \$ pour la demande de permis 3001116310 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" sur le lot numéro 5 662 400 (rue du Bois-des-Caryers).

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1162363027

CA16 20 0175
Stationnement sur le croissant de la Louisiane

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'enlever la prescription de stationnement interdit en tout temps sur le côté sud entre les deux courbes du croissant de la Louisiane à LaSalle.

De prolonger le stationnement permis à cet endroit selon la prescription de stationnement alternative existante sur croissant de la Louisiane à LaSalle.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1166152008

CA16 20 0176
Décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1166456002

Dépôt de documents:

- Rapports de la Direction de l'aménagement urbain
- Résolutions de divers arrondissements

60.01

CA16 20 0177**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Nancy Blanchet
Mairesse d'arrondissement suppléante

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

Nancy Blanchet
Mairesse d'arrondissement suppléante

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2016.

Mairesse d'arrondissement suppléante Secrétaire d'arrondissement